Bulletin d'information N°63

Septembre 2019

Le mot du Maire

Chers administrés,

A l'heure où j'écris cet édito, les conditions météorologiques sont encore très bonnes, l'été est toujours très "chaud". Notre département est placé en vigilance sécheresse (en secteur de crise renforcée pour le nord) par arrêté préfectoral en date du 09 septembre, limitant ainsi l'usage de l'eau et ce jusqu'en décembre 2019. Merci de ne pas abuser de cette denrée précieuse, en ne lavant plus les voitures et en arrosant si besoin réel avant 8 heures.

Cet été sec nous a permis d'attaquer enfin les rénovations de la voirie qui sont encore la conséquence des enduits refaits suite à l'assainissement collectif. Retrouvez dans l'article dédié les futurs travaux pour cette fin d'année.

Les associations (locales et extérieures) ont le vent en poupe, découvrez le programme pour les mois à venir, profitez des activités proposées, et pourquoi pas, venez donner de votre temps dans une association communale!

Bonne lecture de ce nouveau numéro du "p'tit journal stinycien" et bonne rentrée à tous au nom du Conseil Municipal.

Sommaire:

> Informations:

• Communales 2 à 5

Intercommunales

> Associations et

Animations communales 7 et 8

Numéros utiles:

Mairie: 03.86.97.10.97

CAGS:

* Ordures Ménagères: 03.86.83.79.40

* Eau et Assainissem^t: 03.86.65.21.51

SAMU: 15

POMPIERS: 18

GENDARMERIE: 17

Lionel TERRASSON

A la une:



Venez nombreux au pot des retrouvailles offert par la municipalité le samedi 14 décembre en fin d'après-midi au foyer communal à l'occasion des **50 ans de l'A.J.E.A**.



FLEURISSEMENT

Depuis maintenant 3 ans, notre commune a la volonté de créer un environnement agréable, fleuri et de bonne qualité environnementale, tout en valorisant le patrimoine existant.

C'est le cas par exemple des jardinières exposées devant la Mairie ou encore celles surplombant le pont SNCF.





Depuis 2017, le souhait d'obtenir la première fleur au concours régional "Villes et villages fleuris" est maintenu.

ÉTIGNY a déjà reçu 2 prix dès 2017, dont celui de la première participation au concours départemental.

En 2018, c'est celui des villes de 500 à 1000 habitants qui venait récompenser le travail des agents techniques et cette année, en 2019, la même Commission Départementale a soumis notre candidature à la Région pour l'obtention de cette première fleur.

Le jury a donc parcouru la commune fin juillet et malgré les dégâts occasionnés par la sécheresse, il n'a pas manqué de remarquer l'investissement du personnel communal. Il a particulièrement apprécié le choix des végétaux utilisés ainsi que la conception des nouveaux espaces.

Les agents privilégient davantage l'installation de massifs en pleine terre et rajoutent ensuite quelques fleurs saisonnières pour apporter de la couleur et de la gaieté.



L'obtention de la 1ère fleur par le Label, outre le fleurissement, tient compte de l'embellissement global de la commune avec la mise en valeur du mobilier urbain, des panneaux d'affichage ou encore l'aménagement paysager de l'entrée du village – Route de Marsangy.



Les résultats seront connus d'ici la fin d'année.

Quoi qu'il en soit, la municipalité remercie ses agents pour la qualité du travail fourni qui assure un environnement agréable pour tous.

Ceci amène l'équipe municipale à réfléchir à un futur concours "Maisons fleuries", et a la possibilité de fournir gratuitement aux administres qui le souhaiteraient des graines pour planter des jachères fleuries notamment sur les trottoirs afin de contribuer à la poursuite de l'embellissement grâce à leur action sur l'environnement et le fleurissement de leur habitat.



A ce propos, nous tenons à vous rappeler le contexte actuel :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'Etat ne peuvent plus employer ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. C'est l'objectif "Zéro phyto".

Les particuliers sont aussi concernés par cette loi. Il faut donc veiller à la qualité agronomique des plantations, privilégier certaines espèces végétales et aménager les espaces verts en intégrant de la végétation spontanée.

Des techniques alternatives comme les méthodes thermiques (infrarouge, flamme directe, vapeur, eau chaude, mousse chaude) ou encore les méthodes mécaniques (binette, brosse rotative, balayeuse...) existent et peuvent être mises en place.

Il est donc aisé de comprendre pourquoi les abords des routes nous paraissent moins entretenus qu'auparavant, il faudra s'y habituer progressivement...

Fleurir oui... Mais aussi respecter !!!

L'entretien des terrains vierges appartenant à des propriétaires privés est de leur ressort, la commune ne peut se substituer et créer des disparités de traitement. Il est également de votre devoir de citoyen d'entretenir vos trottoirs et vos haies végétales notamment en élaguant les branches qui dépassent sur la voirie (pour rappel, toute plantation d'arbres ou arbustes situées à moins de deux mètres d'une limite séparative ne doit pas dépasser deux mètres de hauteur! cf. code civil)

Enfin, les espaces verts communaux ne sont pas des parkings, merci de veiller à les laisser libre d'accès pour faciliter l'intervention de nos agents.

Il appartient à chacun d'entre nous d'être vigilant, car la préservation des espaces et des aménagements publics est aussi l'affaire de tous.



TRANSPORT SCOLAIRE

Concernant la gratuité des transports scolaires dans l'Yonne, annoncée par la présidente de région (la Région Bourgogne-Franche-Comté est organisatrice des transports scolaires sur son territoire), elle ne s'applique pas dans les Communautés d'Agglomérations (Sens et Auxerre) qui conservent la gestion et le financement!

Localement, il existe donc une inégalité de traitement entre les élèves du Grand Sénonais et ceux des autres communes de notre périmètre.

Les Maires de l'Agglomération réunis en bureau communautaire le 19 juin dernier ont évoqué cette différence qui rend possible au sein d'une même famille l'éventualité qu'un élève se rendant à SENS paye son transport, et qu'un élève scolarisé à JOIGNY en soit exonéré!

Le bureau exige que la mesure (électoraliste ou non) de gratuité bénéficie à tous les élèves de la région y compris ceux des agglomérations. Une motion a donc été adressée aux préfets, représentants des Conseils Départementaux et Régionaux ainsi qu'aux Présidents des autorités organisatrices de la mobilité. (pour rappel, la somme réclamée pour chaque scolaire représente 10 à 15 % du montant réel)

SIVOS

Depuis quelques jours, les enfants ont repris le chemin de l'école.

La réalité comptable aura eu raison de la réouverture de classe opérée en 2017 (qui faisait suite à la fermeture de la rentrée 2015!) et nous déplorons donc la fermeture



d'une classe au sein de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) sur le site de PASSY. Au départ forcé d'Ophélie COLLEAU, s'ajoute celui de Pauline BEVRE. Nous leur souhaitons le meilleur dans leurs futures affectations.

Pour cette rentrée 2019/2020, c'est toujours Aurélie TROTTIER qui sera directrice sur PASSY, assistée de l'Atsem, Monique MAITRE. Elles s'occuperont des petites, moyennes et grandes sections.

Sur ÉTIGNY, Agnès GATEAU (Directrice) et Virginie TOLET auront en charge respectivement les CP, CM1 et CM2, d'une part et les CE1 et CE2, d'autre part.

Travaux de voiries

Cette année encore, la commune a beaucoup investi dans les travaux de voirie (4 à 5 fois le budget moyen d'une commune de strate équivalente !). C'est le principal poste d'investissement tous les ans depuis la fin de l'assainissement collectif.

Si le programme est pluriannuel et que la volonté d'avoir des chaussées de bonne qualité et sécurisées est réel, l'exigence d'un équilibre budgétaire nous oblige à prioriser les chantiers. De plus, nous devons interroger les autres intervenants extérieurs au risque de dégrader ce qui a été fait précédemment. Ainsi, nous sommes en relation avec les services de l'eau, de l'assainissement et de l'éclairage public (CAGS) pour respecter un ordre logique d'interventions intercommunales. Les contraintes administratives et les nouvelles règles de marché public nous obligent également depuis octobre 2018 à passer par un marché à procédure adaptée pour tous les travaux supérieurs à 25 000 € et inférieurs à 90 000 €. Ainsi, l'intervention Rue de l'Église n'a pu se faire en une seule fois. Pour info, la commission des travaux réfléchit (avec passages sur place) aux travaux de voirie à faire, questionne la CAGS pour les interventions nécessaires (par exemple : canalisations d'eau à changer) puis fait un appel d'offre. Les entreprises disposent d'un délai incompressible pour établir un devis et après des phases de précisions et de négociations, le choix se fait obligatoirement par une délibération en conseil municipal assortie d'un nouveau délai légal avant l'annonce à l'entreprise retenue !!!

Il était important pour la municipalité d'apporter ces explications sommaires sur la méthodologie de la gestion de ces travaux, car si des frustrations peuvent naître, dues à l'organisation calendaire, il faut savoir que la responsabilité et le devoir de l'équipe municipale sont de réaliser les projets en respectant les aspects techniques financiers et logiques, tout en restant à l'écoute.

En cette rentrée donc, certains travaux de voirie s'achèvent : Rue de l'Église en partie basse et Route des Fours avec des nouveaux ralentisseurs et d'autres se préparent d'ici cette fin d'année (ou début 2020 si la météo devient capricieuse). Ainsi, la fin de la Rue des Vignes et le Chemin de la Calotterie seront refaits en totalité en enrobé avec la pose de bordures pour canaliser l'eau. L'entretien par couche d'émulsion des voiries suivantes sera réalisé : rebouchage des trous Rue des Fours, Rue de la Place et Rue des Epenards, réfection des bandes de roulement Rue d'Autun pour la partie basse, Rue du Chemin de Fer et Rue des Cornicarts en partie basse également, ainsi que la Rue de la Gare (préalablement à sa réfection totale en enrobé l'an prochain).

Chers administrés,



Afin de vous tenir informés en temps réel des événements sur notre commune (activités, concerts, travaux, coupure EDF ou d'eau, suppression du bus scolaire, présence d'un animal errant, etc.), la commune vient d'adhérer au site "PanneauPocket" qui vous permet de recevoir les alertes et panneaux d'affichage directement dans votre poche sur votre smartphone

Vous êtes informés simplement où que vous vous trouviez :

A votre domicile, au travail, dans la rue, dans les transports, ou en déplacement à l'extérieur de la commune ; toutes les informations et les évènements qui concernent la commune sont toujours à portée de main sur votre téléphone.

La Mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population.

L'usage de PanneauPocket est gratuit et illimité pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur votre téléphone, vous balayez simplement votre écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune de votre choix.





Le site Facebook de la mairie vous tient également informé (avec des photos en plus !) et vous permet d'interroger sur le "post" en question.

Le site internet est lui aussi mis à jour avec les données générales (règlements, horaires, services municipaux ...)

ECO-QUARTIER face au silo

Certains se posent la question : Où en est le projet d'habitat collectif Mon Logis en face du silo ? Pas complètement abandonné.

Le bailleur social n'a à ce jour toujours pas répondu aux attentes précises et à la volonté de la commune...

C'est pourquoi l'équipe municipale actuelle, par précaution, ne souhaite pas engager plus en avant le programme à court terme. Il appartiendra à la future équipe de poursuivre avec ce bailleur social (ou un autre) ou de réfléchir à un aménagement en interne (pour rappel, c'est la commune qui est propriétaire du terrain sur lequel les constructions sont projetées).

VANDALISME SUR LA COMMUNE

Nous déplorons des dégradations récentes au niveau des arrêts de bus et du Foyer Communal. Une plainte a été déposée en Gendarmerie par M. Le Maire. Des caméras de surveillance vont être disposées à différents endroits de la commune.

Cadre de vie:

- Équipements sportifs et de loisirs : La piscine Tournesol, le centre de loisirs de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE sont gérés par l'intercommunalité. Le Conservatoire de Musique et Danse à Rayonnement Intercommunal vous accueille désormais de façon équivalente sur les trois sites : SENS, PARON et VILLENEUVE-SUR-YONNE
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance mis en place au titre de la prévention de la radicalisation et la sensibilisation aux risques numériques est effectif.
- Les fonds de concours ont permis une aide pour la rénovation des fenêtres, de la toiture et du chauffage de la Mairie en 2017, pour l'aménagement de la Route de Marsangy en 2018 et pour la rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie (prévue cette fin d'année) en 2019.

Economie et tourisme :

- Développement économique et commercial : Le transfert des zones à vocation économique sera également effectif en 2020.
- Développement touristique : Les lumières de SENS ont rencontré cette année encore un franc succès. Le devenir sera discuté prochainement en bureau communautaire.
- Les pistes cyclables: L'Agglomération a inscrit dans son budget 2019 la prolongation de la voie cyclable le long de l'Yonne. Le tronçon ROSOY -ÉTIGNY est maintenant opérationnel et 2020 verra la finalisation avec la réalisation du dernier tronçon : ÉTIGNY – VILLENEUVE-SUR-YONNE.

Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Eclairage public :

Les ampoules à vapeur de mercure sont éradiquées et les lampes à vapeur de sodium sont progressivement remplacées par des foyers de type LED, plus efficaces et moins consommateurs d'énergie. La Rue de l'Église et le haut de la Rue des Vignes sont concernés prochainement.

Quelques points lumineux supplémentaires sont prévus, tels que celui au carrefour de la tranchée et de la Rue des Vignes. Pour rappel, l'homogénéisation est de mise, avec un éclairage jusqu'à 23h00 le soir et à partir de 6h00 le matin, pour toutes les communes de l'Agglomération et la nuit complète sur les grands axes ou les carrefours accidentogènes (Rond-point après le pont enjambant l'Yonne pour ÉTIGNY).

> Transports:

Le réseau de bus Intercom (03 86 64 17 00) est le seul interlocuteur pour vos transports à la demande ainsi que pour les cartes scolaires.

▶ <u>Urbanisme</u> :

Outre l'instruction des dossiers, la CAGS élabore le Plan Local d'Urbanisme intercommunal incluant le volet Habitat (PLUiH).

Le règlement et le zonage font actuellement l'objet de réunions de travail, pour être arrêtés en fin d'année. L'échéance du document final est prévue mi-2020. Cette réalisation fait l'objet d'explications régulières que vous pouvez retrouver sur le site de la CAGS ou lors des expositions itinérantes.

Renseignez-vous en mairie pour connaitre les dates de ces expositions.

ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS COMMUNALES

POUR CETTE FIN D'ANNEE

Danièle vous attend les lundis de 19h00 à 20h30 et les mercredis de 19h00 à 22h00 pour pratiquer cette activité. Le Tai-Chi est une gymnastique chinoise qui se caractérise par un enchaînement lent de mouvements, selon des schémas précis, et une maîtrise de la respiration.

LE COMITE DES FÊTES

- > La traditionnelle Expo photos du samedi 05 octobre 14h00 au Dimanche 06 octobre 2019
- Super Loto avec une TV en gros lot le samedi 16 novembre (ouverture des portes à 19h30).
- Le marché de Noël du samedi 07 décembre 13h30 au 08 décembre 19h00.

Les membres du comité remercient les participants au méchoui du mois de Juin et sollicitent les personnes intéressées pour renforcer l'équipe. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact au 03 86 97 12 03.

ĽA.J.E.A.

- La semi-nocturne VTT/Marche le samedi 14 septembre avec possibilité de restauration.
- La 1^{ère} exposition/balade de voitures anciennes avec la participation des associations. TOURB'YONNE d'Armeau et Les ROUT'YERRES d'Antan sur le terrain de foot le dimanche 15 septembre de 11h00 à 16h00 avec une petite restauration sur place.
- Le **13 octobre**, la stinycienne sur route.
- Le 1^{er} décembre, la deuxième édition de la bourse des collectionneurs.
- Le **14 décembre**, le 50^{ème} anniversaire de l'A.J.E.A. avec un repas sur réservation et un pot des retrouvailles offert par la commune.



ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS COMMUNALES

DANSES DE SOCIÉTÉ

Au Foyer Communal d'ÉTIGNY tout les Mardis:

19h00 - 20h00 (toutes danses de Société)

20h00 - 21h00 (rock'n'roll, jazz, swing, bebop, ...)

21h00 - 22h00 (tango de bal et argentin)

Tarif: 180€/cours/personne/an (-50 % à partir du second cours).

Tarif préférentiel pour les habitants d'ÉTIGNY.

Renseignements - Denis MOREAU: 06.70.78.57.29 ou 03.86.88.46.76





Cours de "PILATES"

Noweau Vous avez besoin d'une activité physique encadrée ? Venez me rejoindre tous les vendredis à la salle des fêtes D'ÉTIGNY.

- de 8h30 à 9h30 pour du PILATES FONDAMENTALE
- ❖ de 9h45 à 10h45 pour du PILATES SENIORS, POST-THERAPIE

Renseignements 06.66.79.03.72 ou sur mon site www.alainbeauger.com

Un cours d'essai offert.

Informations de dernière minute :

Certains d'entre vous auront sans doute lu l'article tendancieux de l'Yonne Républicaine en date du 14 septembre 2019, dans lequel il était stipulé que la taxe foncière sur notre commune avait augmenté de plus de 20% entre 2012 et 2017. Article qui laisse supposer que les communes vont ou ont augmenté les taxes foncières pour compenser la suppression des taxes d'habitation. La commune s'inscrit en faux quant à cette publication erronée et mensongère et vous invite à la relecture de l'article dédié dans le P'tit journal d'ÉTIGNY (édition de janvier 2019).

En dehors d'une hausse due à des travaux réalisés, l'augmentation subie est le résultat des votes des bases effectués par l'État et les départements ainsi que la création obligatoire des intercommunalités en 2014, et celle de la Gemapi cette année. Au niveau communal, le taux entre 2012 et 2017 est passé de 15 à 12,73 %!!

Bulletin municipal de la commune d'ÉTIGNY

Mairie 5 bis rue de l'Église 89510 ÉTIGNY Tel: 03 86 97 10 97 - Fax: 03 86 97 10 04

Mail: etigny.mairie@wanadoo.fr - Site: www.etigny.org

Facebook: https://www.facebook.com/Mairie-d'ÉTIGNY-1990809437899659/

Directeur de la publication : Lionel Terrasson

Ont participé à l'élaboration de ce numéro, les membres de la commission municipale : Sophie Dubois, Laurent Legron, Marie-Christine Oger, Sylvie Renaud, Danièle Renou, Lionel Terrasson, Émeric Véglio - Crédit photos : Photos personnelles.